



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DÉCISION

**La ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire et la ministre des outre-mer,**

Vu le livre I du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R. 141-4 ;

Vu le code de commerce et notamment son article L. 225-19 ;

Vu les statuts de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Martinique ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Martinique en date du 23 septembre 2025 portant notamment élection du Président directeur général de la société ;

Vu la demande du président-directeur général en date du 25 novembre 2025 ;

### Décident :

**Article 1er.** – Est approuvée l'élection de Monsieur **GLORIANNE (Louis-Félix, Guennolé)** en qualité de Président directeur général de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Martinique.

**Article 2.** – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises et le directeur général des outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le

**23 DEC. 2025**

La ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

La ministre des Outre-mer

Pour la ministre et par délégation,

Pour la ministre et par délégation

P / Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises

La cheffe du service  
Compétitivité et performance environnementale  
Elodie LEMATTE

Anne-Gaëlle BAUDOUIN